

INFORMATION AUX FAMILLES

Bonjour,

A l'occasion de la rentrée scolaire 2020/2021, la municipalité de Villeneuve a fait le choix de confier la gestion des temps périscolaire de la commune à l'association Valhorizon.

Impliquée au sein de la commune depuis 6 années, par l'intermédiaire des NAPE jusqu'en Juillet 2018, de l'accueil de loisirs des mercredis et des vacances, ainsi que du secteur jeunes, l'association Valhorizon va maintenant prendre en charge les accueils du matin et du soir, dans le cadre d'un accueil de loisirs déclaré. De plus, elle participera également à la partie animation du temps méridien, qui deviendra, lui aussi, un accueil de loisirs.

Ainsi, un CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) sera mis en place au sein de la commune de Villeneuve.

Vous trouverez au sein de la plaquette d'information, ainsi que du projet pédagogique (en pièces jointes à cet email), un certain nombre d'informations utiles sur notre fonctionnement, la mise en place d'un accueil de loisirs déclaré, nos valeurs, la procédure d'inscription, ...

A la suite d'échange avec la commission scolaire, certains ajustements seront mis en place à la rentrée de Septembre 2020, notamment concernant la procédure d'inscription, ou à travers l'instauration d'un référent des temps périscolaire identifié par les enfants, les familles et les différents partenaires.

Pour préparer ce changement, il est demandé aux familles, souhaitant utiliser les temps du matin, du soir et des mercredis, de procéder à l'inscription de leurs enfants. Pour cela, deux solutions s'offrent à vous :

- Inscription au sein des centres sociaux de la commune de Trévoux

Centre social Le Tournesol 178 chemin d'Arras 01600 Trévoux Tel 04 74 00 56 20

Centre Social Le Tournesol 313 chemin des Orfèvres 01600 Trévoux Tel 04 74 00 36 04

Ouverture à partir du 17 Août, du Lundi au Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h30, et le vendredi de 14h à 18h30

- Inscription à Villeneuve le Lundi 24 Août et le Jeudi 27 Août, de 16h à 19h30, dans la salle du conseil municipal de Villeneuve

Ces inscriptions se feront dans le respect des gestes barrières.

Comme préciser dans les documents en pièces jointes à cet email, il faudra vous munir du :

- o Numéro allocataire CAF et son quotient familial
- o Carnet de santé de l'enfant
- o Numéros de téléphone utile

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions lors des permanences d'inscriptions ou par téléphone.

[plaquette Villeneuve 2020-2021.pdf](#)

[PP RI Villeneuve 2020-2021.pdf](#)